

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 17-2025
Sollicitant un crédit cadre de CHF 1 135 000, subventions et fonds divers non déduits, pour une stratégie d'arborisation communale, incluant la plantation de 1050 arbres, arbrisseaux et arbustes et la désimperméabilisation de 1800 m2 de sol.

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 20 octobre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis N° 17-2025 s'est réunie à Castelmont, le 20.10.2025, de 18h00 à 19h38, dans la composition suivante :

Nolwen FAVE, confirmée présidente
Aurélie BARBEY, confirmée rapportrice
Philippe CRETEGNY,
Youri HANISCH,
Omar KHEMISSA,
Maria LOPES,
Béatrice LOVIS,

La Municipalité est représentée par Monsieur le Syndic Alain Gilliéron accompagné de Messieurs Piero Morandini, chef du service Infrastructures et espaces publics et Jérémie Astorg, architecte paysagiste.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Monsieur le Syndic fait une brève introduction avant de passer la parole à Messieurs Piero Morandini, chef infrastructures et espaces publics et Jérémie Astorg, architecte paysagiste pour la Commune. Ce dernier précise avoir déjà mené un tel projet pour la commune de Meyrin et que le mandataire choisi exécute actuellement un projet similaire pour la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Les commissaires présents ont le droit à une présentation d'une dizaine de pages et il est décidé d'entente entre Mr le Syndic et Mme la Présidente de la Commission que les questions pourront être posées au fur et à mesure. On peut retenir les points suivants de cette présentation.

Aujourd'hui la loi régulant les abattages est bien plus restrictive vu que l'on ne peut plus abattre sans autre des arbres dont le tronc mesure plus de 40 cm de diamètre. On attend une

Rapport de la commission chargée de préaviser sur le préavis n° 17-2025

Sollicitant un crédit cadre de CHF 1 135 000, subventions et fonds divers non déduits, pour une stratégie d'arborisation communale, incluant la plantation de 1050 arbres, arbrisseaux et arbustes et la désimperméabilisation de 1800 m2 de sol.

augmentation de la température à Prilly de 2.7 degrés d'ici à 2060. Les deux éléments de ce préavis sont la désimperméabilisation et la plantation d'arbres, cette dernière permet une baisse directe de la température, tandis que le premier permet de planter plus d'arbres et que ceux-ci poussent plus. Le degré de priorité pour les plantations a été décidé sur trois critères : le taux de canopée, les îlots de chaleur et la vulnérabilité de la population concernée.

Le plan directeur intercommunal a été approuvé par les communes de l'Ouest. Ces dernières ont décidé de renforcer le maillage des espaces verts entre les différentes communes. On aurait donc de meilleures conditions pour passer d'un parc à l'autre en tant que piéton ou cycliste. Les 3 premières années d'entretien sont incluses dans le prix par arbre (arrosage, remplacement en cas de dépérissement, conseils).

Le coût total du préavis est de 1'135'000.-, on estime le remboursement à travers les subventions à 250'000.- Les subventions seront demandées aux différents organes concernés au fur et à mesure qu'un projet sera effectué, elles seront donc échelonnées sur les 5 ans du préavis. Pour être subventionné par le canton à hauteur de 1'500.- par arbre, le diamètre de l'arbre doit être de 18-20 cm. Sur les 1'000 arbres prévus, 25% environ seront plus grands (plus de 3m). Dans l'autre sens des arbres de 16-18cm ne sont subventionnés qu'à 150.-. Il y a un projet de pépinière urbaine à Malley gazomètre : les arbres pourront être récupérés pour être plantés dans la commune dans les 3 ans. On pourrait envisager le même chose autour de Corminjoz en attendant la construction de l'école. L'avantage est qu'à l'achat le transport est moins cher, les arbres étant petits. L'entretien de la pépinière urbaine sera compensé par l'économie à l'achat.

Les arbres apportent divers bénéfices, environnementaux, sociétaux et climatiques. A l'ombre d'un arbre, la température peut être réduite de 2 à 8 degrés, plus on en plante plus on crée des espaces de détente voire une réduction du bruit dans le cas d'une forêt.

Prilly est à 11.5% de taux de canopée en 2022 et devrait être à 20% en 2030. Ce ne sera peut-être pas le cas mais on en aura la capacité. Une fois adultes, les arbres prévus d'être plantés dans ce préavis ont un potentiel d'augmentation de 1.7% à 2.4%, à ceci s'ajoutera toutes les plantations liées à d'autres projets (parc du Grand-Pré, aménagement des Tours de Malley, ...). Ceci ne tient pas non plus compte des arbres existants mais qui ne grandissent pas car ils manquent de nutriments et dont la croissance s'améliorera avec la désimperméabilisation des sols. Pour poser des pavés laissant passer l'eau, il faut compter un décaissement de 40-60cm. Les parkings faits en pavés ajourés ne nécessitent pas réellement d'entretien, l'herbe étant coupée par le passage des pneus des voitures.

À la suite de cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

- Un commissaire pose une question sur les subventions : si on estime à 250kCHF, s'agit-il donc d'environ 50k par année ? *C'est bien cela, le montant étant raisonnable et pourrait éventuellement être un peu plus élevé*
- On parle d'un coût d'entretien faible à moyen terme, un peu plus élevé à long terme. Peut-on chiffrer ce surcoût ? *On est en train de modifier nos méthodes d'entretien, ce qui fait que les feuilles devraient plutôt être laissées sur place plutôt qu'ôtées. On n'a pas trouvé de méthode pour les écoles, mais dans les espaces naturels, on n'y*

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 17-2025

Sollicitant un crédit cadre de CHF 1 135 000, subventions et fonds divers non déduits, pour une stratégie d'arborisation communale, incluant la plantation de 1050 arbres, arbrisseaux et arbustes et la désimperméabilisation de 1800 m2 de sol.

touchera pas. En revanche pour la piscine, il faudra souffler les feuilles pour garder du gazon sous les arbres. Ce ne sont pas des nouveaux emplacements, l'équipe travaille déjà sur place, donc il n'y a pas d'augmentation de fréquence de balayage. Au niveau de ressources humaines nécessaires, on ne pense pas avoir besoin d'une augmentation d'ETP. Ce serait le cas cependant pour les nouvelles surfaces, sachant que ce qui demande le plus de main d'œuvre ce ne sont pas les arbres, mais le gazon et surtout les massifs de fleurs.

- *En lien avec le coût, lors du dernier Conseil on a refusé une diminution d'impôts sous réserve de prudence des charges futures, comment la Municipalité justifie-t-elle un tel investissement et un potentiel tel coût d'entretien ? Le refus de la baisse d'impôts juste avant la présentation de ce préavis est un hasard du calendrier. Néanmoins ce projet reste un pas important pour notre société. Aurait-on estimé le montant trop élevé si le préavis avait été de 250kCHF pour une année plutôt qu'un plan quinquennal ? Ce n'est certainement pas cela qui va mettre notre commune en danger et ça reste un domaine prioritaire.*
- *Aurait-il fallu venir avec un préavis de 250kCHF pour cette année et laisser la prochaine législature faire un projet d'investissement pour les 5 ans à venir ? La Municipalité ne pense pas que les personnes souhaitant ces plantations auront changé d'avis d'ici un an.*
- *N'aurait-il pas fallu faire un préavis pour l'investissement et un autre pour la stratégie plutôt que de tout mettre dans le même ? Il y a des priorités et il faut planter maintenant pour que les arbres donnent de l'ombre dans 5 ans. Ce plan directeur va permettre d'approcher des partenaires pour ombrager par exemple des abribus. Mr Astorg travaille sur ce préavis depuis 3 ans. Il y a des urgences, on propose donc des plantations maintenant mais la stratégie s'étend jusqu'en 2040.*
- *Un commissaire a été impressionné par l'ampleur du projet et des informations données, certaines choses semblent parfois difficilement planifiables dans le temps. N'est-il pas un peu présomptueux d'estimer ce qui va se passer dans 5 ans ? Une planification à 5 ans est tout à fait raisonnable*
- *Au niveau des coûts, le fait d'externaliser les entretiens va-t-il apporter une garantie quant à des surcoûts potentiels ? L'appel d'offre va bien préciser les coûts et permettre le choix du meilleur rapport qualité-prix et s'assurer, qu'après réalisation, le résultat final sera bon (provenance des arbres, arbres sains après 3 ans, essence adaptée...)*
- *Par rapport à la population, a-t-on prévu de les tenir au courant ? Dans le préavis, il y a un montant prévu pour la communication et pour des ateliers participatifs (notamment pour les écoles). C'est un projet sur lequel il est important de communiquer.*
- *Par rapport aux nouveaux bâtiments, la commune peut-elle intervenir au niveau des privés lors des nouvelles constructions ? Il y a un taux de verdure à respecter, mais on ne peut pas imposer un toit végétalisé par exemple*
- *Page 1, aucune référence au plan directeur intercommunal n'est fait, c'est dommage qu'il ne figure pas au préavis. Il n'est pas contraignant ni opposable aux tiers. Il n'a jamais été voté à Prilly*

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 17-2025

Sollicitant un crédit cadre de CHF 1 135 000, subventions et fonds divers non déduits, pour une stratégie d'arborisation communale, incluant la plantation de 1050 arbres, arbrisseaux et arbustes et la désimperméabilisation de 1800 m2 de sol.

- *Figure 2, s'agit-il de la pleine terre où vous allez agir ? Non, c'est la pleine terre disponible sur la Commune. Pré Bournoud n'y est pas car il existe un projet distinct.*
- *Un inventaire des essences remarquables existe-t-il à Prilly ? Un mandataire va nous aider pour les arbres remarquables locaux car on n'en a pas au niveau cantonal. Pour l'instant on n'en a pas (car en concurrence avec d'autres communes)*
- *Concernant le budget, il n'y a rien de prévu pour la mise en place du plan directeur, tout sera-t-il fait à l'interne ? Oui dans les 45'000.-, le mandataire fera également des cartes.*
- *Pour les plantations faites en externe ; qui choisit les essences ? La Commune. On en profitera pour proposer des listes d'essences pour les projets privés. On peut aussi prendre des essences locales mais venant de Grèce par exemple donc s'étant adaptées aux baisses de précipitations en été. On se permettra peut-être 1% d'essences non indigènes mais de belle allure comme le Séquoia planté récemment.*
- *Il n'est pas fait mention des techniques de plantation, comme les fosses de Stockholm. Le prix serait plus élevé et elles ne sont pas nécessaires vu qu'on est en pleine terre dans ce projet.*
- *Pour les cours d'école, le coût ne devrait-il pas être couvert par l'ASIGOS ? N'aurait-on pas dû se coordonner avec l'ASIGOS pour refaire l'entier de la cour de Jolimont par exemple ? Pour l'instant non, il a été décidé que la plantation des arbres restait de la compétence de la commune de Prilly. Pour l'instant il n'y a pas de coordination les agendas étant tous très occupés. On a d'ailleurs choisi de s'occuper d'abord des arbres des collèges qui ne seront pas rénovés ou détruits à court terme.*

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic et Messieurs Morandini et Astorg qui quittent la salle.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 17-2025

Sollicitant un crédit cadre de CHF 1 135 000, subventions et fonds divers non déduits, pour une stratégie d'arborisation communale, incluant la plantation de 1050 arbres, arbrisseaux et arbustes et la désimperméabilisation de 1800 m2 de sol.

3. Délibérations et vœux/amendements

Un commissaire pense qu'on ne peut pas être contre le projet lui-même mais qu'on dépassera certainement le coût. Après, des subventions seront certainement à déduire.

Un commissaire estime que le coût est assez élevé et qu'au niveau de l'agenda, il tombe mal par rapport au refus du taux d'impôts. De plus, il faut toujours se caler sur le pire scénario possible soit pas de subventions.

Un commissaire précise que le fait que ce soit un crédit cadre force la Municipalité à rester dans l'enveloppe qu'on leur donne. Ce ne sera vraisemblablement pas un dépassement mais de nouvelles demandes de crédits supplémentaires.

Un commissaire précise que 200'000.- par année pour planter des arbres ce n'est pas cher vu les augmentations de température qui nous attendent.

Un commissaire n'est pas contre le projet mais insiste sur la priorité d'arboriser des espaces où il y a des petits enfants comme à Corminjoz.

Un commissaire pense que c'est un investissement pour la santé de la population. Il faut résoudre les éléments prioritaires au plus vite.

Un commissaire regrette que le plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois n'ait pas été mentionné dans le préavis.

Plusieurs commissaires tiennent à souligner la qualité et l'exhaustivité du préavis. Le sujet a l'air très bien étudié et inspire confiance.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote, le préavis tel que présenté est accepté avec 6 pour et 1 abstention.

La séance est levée à 19h38.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 17-2025

Sollicitant un crédit cadre de CHF 1 135 000, subventions et fonds divers non déduits, pour une stratégie d'arborisation communale, incluant la plantation de 1050 arbres, arbrisseaux et arbustes et la désimperméabilisation de 1800 m2 de sol.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- vu le préavis municipal N°17-2025,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accepter le présent rapport comme réponse au postulat 05-2020 : et de le classer
2. D'accorder à la Municipalité un crédit cadre de CHF 1 135 000.00 pour la mise en place d'une stratégie d'arborisation avec une première étape de plantation et de désimperméabilisation

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 septembre 2025.

Au nom de la commission :

Nolwen Favé, Présidente

Aurélie Barbey, rapportrice